

CGV – La Manufacture

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société LA MANUFACTURE et de son client dans le cadre de la vente des marchandises présent sur l'offre de prix et le bon de commande associés. Toute prestation accomplie par la société LA MANUFACTURE implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente (Catalogues, prospectus, publicités, notices), n'a qu'une valeur informative et indicative et n'a aucune valeur contractuelle.

Clause n° 2 : Commande

Toute commande portant sur nos offres et acceptée par notre société (bon de commande et/ou devis signé) est irrévocable pour le client, sauf acceptation écrite de notre part.

Toute demande de modification de commande, devra être formulée sous DEUX (2) jours ouvrés après réception de la commande par notre société. Sans quoi, la demande de modification ne pourra pas être prise en compte.

Clause n° 3 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA (sauf en cas d'une auto liquidation de la TVA) et des frais de transport applicables au jour de la commande (sauf si le transport est à la charge du client).

La durée de validité de nos devis est d'UN (1) mois.

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société LA MANUFACTURE serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

La société LA MANUFACTURE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 4 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par chèque, virement ou espèces.

La date d'émission de la facture constitue le point de départ du délai de paiement. Les conditions de règlement sont celles mentionnées sur le devis.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société LA MANUFACTURE une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Ces pénalités courent jusqu'au paiement intégral. En cas de retard de paiement, la société LA MANUFACTURE se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'au versement de l'arriéré.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société LA MANUFACTURE.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, notre société se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

Clause n° 6 : Clause de réserve de propriété

La société LA MANUFACTURE conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société LA MANUFACTURE se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

La reprise de possession des produits par la société LA MANUFACTURE n'est pas exclusive d'autres procédures judiciaires qu'elle pourrait exercer.

Clause n° 7 : Livraison

La livraison est effectuée : Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ; Soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à : L'allocation de dommages et intérêts ; L'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Clause n° 8 : Force majeure

La responsabilité de la société LA MANUFACTURE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 9 : Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de litige, seuls seront compétents les tribunaux dont relève notre société, même en cas de référé et nonobstant pluralité d'instances ou de parties, ou d'appel en garantie.